

d'accorder une gratification aux 25 p. 100 des gens qui ont le plus besoin d'aide et de permettre aussi sans doute que la situation demeure telle quelle.

Si le prix des médicaments est trop élevé—et cela ne fait pas l'ombre d'un doute—la solution n'est certainement pas d'aider les pauvres à acheter des médicaments et de continuer à laisser les autres être les victimes des sociétés de produits pharmaceutiques. Le gouvernement actuel doit prendre des mesures pour faire baisser le prix des médicaments pour tous les Canadiens, dans toutes les parties du pays et quel que soit le revenu.

Nous appuierons le bill à l'étude, car il est un premier pas dans cette voie. Mais nous ne nourrissons pas d'illusions. Nous savons que c'est un très petit pas en avant et il devra être complété par d'autres mesures si nous voulons répondre aux espérances du peuple canadien. En effet, le ministre et son prédécesseur nous ont prévenus que cette mesure ne serait qu'un petit pas parmi de nombreux autres qui devront être faits si nous voulons faire baisser le prix des médicaments.

Mon collègue le député de Waterloo (M. Saltsman) a donné des raisons pertinentes pour fonder une société de la Couronne qui agirait comme organisme indépendant de commercialisation et qui servirait de point de repère au public pour juger de la valeur des fabricants de produits pharmaceutiques. Il est à souhaiter que le gouvernement, qui a déjà été contraint par la logique des événements et l'opinion publique d'établir des sociétés de la Couronne pour d'autres fins, voie bientôt clair quant à la vente des médicaments d'ordonnance.

Il faudra prendre d'autres mesures pour faire baisser le prix des médicaments. Je veux aborder ce soir un aspect qui, sauf quelques vagues allusions, n'a pas encore été abordé au cours du débat. Il s'agit des cartels internationaux extrêmement puissants qui fixent les prix des médicaments: il faut que le gouvernement canadien, ceux des autres pays et les organismes internationaux trouvent de concert les moyens de les maîtriser et de briser leur emprise sur les gens qui sont forcés d'acheter leurs produits.

Plutôt que de parler en termes généraux, je voudrais décrire un cas particulier qui m'a été soumis et qui fait ressortir la nécessité de mesures dépassant de beaucoup la portée du présent bill. Il y a près de trois ans, en mars 1966, j'ai reçu une lettre d'une veuve âgée, de Toronto. Elle souffrait du cœur depuis plusieurs années, et son médecin lui prescrivait des pilules de sulfate de quinidine pour la soulager de ses douleurs. Peu de temps avant

de m'écrire, elle payait \$12 pour 500 comprimés. Subitement, les prix ont rapidement grimpé à \$65.25, c'est-à-dire de cinq fois et demie. Dans l'émoi le plus total, elle voulut savoir pourquoi. Elle écrivit à différents ministres fédéraux et provinciaux, et reçut toujours la même réponse: la hausse était attribuable à la guerre au Vietnam.

A la réception de sa lettre, j'ai à mon tour écrit à la Direction des aliments et drogues. Le bureau m'a fait savoir récemment qu'on lui avait demandé une foule de renseignements analogues au sujet de ce médicament. On m'a dit que les approvisionnements en quinine et ses dérivés, provenaient surtout d'Indonésie, de l'Inde et de certaines parties de l'Afrique.

Comme vous le savez, toutes ces régions sont instables à des degrés divers... Les problèmes actuels d'un certain nombre de ces pays se sont soldés par une baisse de la production et, partant, par une pénurie de matériel brut, l'écorce de quinquina. D'autre part, dernièrement, le gouvernement américain aurait acheté des quantités importantes de quinine pour approvisionner ses troupes de combat au Vietnam. Les circonstances susmentionnées sont à l'origine de la hausse importante du coût de la quinine.

On a invoqué la guerre du Vietnam pour expliquer la hausse soudaine du prix des pilules de sulfate de quinidine. Quelques semaines plus tard, j'ai reçu une autre lettre de ma correspondante torontoise me disant qu'elle avait vu dans un journal que les pilules de sulfate de quinidine se vendaient en Angleterre à raison de \$7.50 la boîte de 500. Bien entendu, elle payait la même quantité \$65.25 à ce moment-là. Elle voulait savoir pourquoi au Canada elle devait payer les pilules de sulfate de quinidine presque neuf fois plus qu'en Angleterre. Cette fois-là j'ai écrit au ministre de la Justice (M. Turner) qui était alors registraire général, prédécesseur du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). La lumière s'est faite dans sa réponse du 4 mai. Voici un extrait de sa lettre:

● (9.20 p.m.)

La question (le prix des comprimés de sulfate de quinidine) a récemment fait l'objet d'une enquête par le sous-comité du Sénat américain chargé d'étudier la question des trusts et des monopoles. La situation est assez compliquée, mais les témoignages entendus semblent indiquer l'existence d'un cartel international, où des intérêts hollandais ont joué un grand rôle. Les États-Unis conservaient une forte réserve de quinine (dont la quinidine est un dérivé). L'existence de cette réserve maintenait les prix peu élevés. Puis les États-Unis ont décidé de vendre une grande partie de leur réserve. Le cartel a acheté presque toutes les provisions de secours. S'étant assuré le contrôle de la plupart des sources disponibles d'approvisionnement, le cartel a augmenté les prix, jusqu'à 500 p. 100, a-t-on